

Compte rendu de l'assemblée générale de personnels de la DEPP

L'Assemblée Générale du 27 mars 2018, a été organisée par la CGT sur sollicitation d'agents de la DEPP pour discuter de l'inquiétude d'une possible réorganisation du Pôle Appui. Cette AG, a réuni une cinquantaine de personnes de la DEPP, **tous services confondus**. Cette forte présence confirme l'inquiétude des personnels.

Quelques personnes ont pu exprimer leur ressenti et même pour certains le risque de Burn-Out induit par cette réorganisation.

Les agents directement impactés, ont le sentiment que leurs missions sont dénigrées et que leur départ de la DEPP ne serait pas une perte pour la direction. La conséquence en est une inscription à la mobilité **par dépôt plus que par souhait**. Ils se demandent dans quelle mesure, il ne s'agirait pas d'une stratégie menant à la récupération de leur poste pour suppression ou déplacement.

Au DVE

2 postes ont été supprimés et le prochain départ à la retraite ne sera pas remplacé. Les fonctions de ces postes sont reportées sur une seule et même personne, au bord du burn-out. La réponse à la demande (RàD) ainsi que le centre de documentation risquent fort de disparaître.

La demande de mobilité des 3 agents de la RàD est perçue comme un avantage pour la direction qui pense récupérer les postes pour les attribuer à une autre sous-direction.

Le chef de bureau s'est vu confirmer que sur les 3 postes de la RàD, seulement 1 poste serait remplacé alors qu'il a demandé le remplacement des 3 postes.

La certification qualité AFNOR est remise en question mais aussi la qualité des publications du DVE, donc de la DEPP.

Comme ont été remises en question, suite aux suppressions de poste au DVE, les notes d'information au format PDF qui étaient passées au format HTML en 2017. En 2018, on abandonne les Notes d'informations au format HTML pour revenir en arrière aux Notes d'informations au format PDF.

Au CISAD

Le Cisad a été réuni le **matin même** par la cheffe du Pôle Appui qui a présenté sa nouvelle organisation. Elle a précisé sans ironie, que le CISAD avait beaucoup de chance car il était sauvé pour l'instant et ne subissait aucune suppression de poste. Il s'agissait seulement de « **réorganiser les flux** » à la fois au sein du Cisad et entre chacun des services en lien avec le Cisad.

- Une cheffe de projet du Cisad en charge de 2 gros projets, a demandé sa mobilité, **n'étant pas en accord avec de nouvelles missions confiées et étant excessivement déçue par le manque d'écoute et de prise en compte de ses explications et propositions**. A aucun moment, il n'a été tenté de la retenir. Ses projets (ETIC et SIFA) seront redistribués sur 2 personnes du CISAD déjà très occupées. Cette cheffe de projet, arrivée il y a seulement 18 mois, ne souhaitait pas repartir aussi vite mais a pu constater que l'acceptation de sa **demande de mobilité a été très rapide**.
- Les 4 postes du Cisad (dont le poste du chef de centre) rendus vacants par des départs à la retraite et une mobilité devraient être remplacés mais compte tenu du contexte actuel du marché de l'informatique, le risque de ne pas réussir à les pourvoir est très fort.

Le sentiment est que la direction **souhaite recruter des profils différents** de ceux actuellement au CISAD, notamment orientés Big Data. Ce qui explique le souhait de **rendre disponibles rapidement des postes** puisque des créations sont à exclure.

Mais la fonction publique n'est plus attractive pour les informaticiens qui se tournent plus volontiers vers le privé. Dans ce contexte, la politique de surcharger les personnels restants et laisser partir des personnels très compétents inquiètent fortement le Cisad quant à l'avenir des missions du centre.

AU BAFCG

Il est déjà acté que le poste de la personne ayant demandé sa mobilité, sera supprimé.

Lors de la demande de cette mobilité, la direction a biffé la mention *avec remplacement*, par *sans remplacement*, ce qui revient à une forme détournée de réorganisation/restructuration.

Le chef du bureau a exprimé sa désapprobation sur la manière d'annoncer les suppressions de postes.

Face à cette situation, 2 autres personnes dont le chef du bureau se sont inscrites en mobilité (pour information le bureau compte en tout 4 personnes)

Lors de l'AG, l'inquiétude des personnels du Pôle Appui s'est confirmée car en effet, bien que ceux-ci aient été audités par la nouvelle cheffe du pôle appui, ils ont le sentiment que rien de ce qu'ils pourraient dire ne changera une organisation déjà actée.

Cette organisation qui « réorganisent les flux », devraient permettre de faire glisser des fonctions existantes pour libérer en douceur des postes.

Cependant, on peut déjà percevoir à travers la forte inquiétude des personnels, des conséquences sur la qualité de leur vie au travail.

Il est à noter que les chargés d'études, qui travaillent en lien direct avec le Pôle appui, n'ont pas été associés à cette réorganisation, alors même qu'ils sont utilisateurs des services du Pôle Appui.

Une réorganisation ne peut avoir lieu que si elle a été **présentée lors du CTAC**. Celui-ci aura lieu le 10 avril et Claude Marchand y évoquera cette réorganisation.

Un rendez-vous a d'ores et déjà été pris auprès de la directrice, Fabienne Rosenwald pour le 13 avril 2018, par le Secrétaire Général de la CGT EDUC'ACTION qui sera accompagné d'une délégation de membres du personnel représentant différents bureaux.

Le 03 avril 2018